

23 novembre 2021

Rapports de majorité et de minorité de la commission des arts et de la culture chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 12 mai 2021 en vue de l'approbation des budgets 2020-2021 et 2021-2022 du Grand Théâtre de Genève.

A. Rapport de majorité de M^{me} Florence Kraft-Babel.

Cet objet a été renvoyé à la commission des arts et de la culture lors de la séance plénière du 8 juin 2021. Il a été traité lors des séances des 11 octobre et 22 novembre 2021 sous la présidence de M^{me} Paule Mangeat. Les notes de séances ont été prises par M. Daniel Zaugg que nous remercions de son travail.

PROJET DE DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

sur proposition du Conseil administratif et conformément à l'article 10, alinéa 6, lettre b) du statut du Grand Théâtre de Genève,

décide:

Article unique. – Le budget de la saison 2020-2021 et le budget de la saison 2021-2022 de la Fondation du Grand Théâtre de Genève sont approuvés.

Séance du 11 octobre 2021

Audition de M. Sami Kanaan, conseiller administratif en charge du département de la culture et de la transition numérique (DCTN), M^{me} Carole Trousseau, secrétaire générale du Grand Théâtre de Genève (GTG), M. Aviel Cahn, directeur général du GTG et M. Xavier Oberson, président de la Fondation du Grand Théâtre de Genève (FGTG)

M. Kanaan propose de traiter également des budgets 2022-2023, la proposition correspondante venant d'être envoyée à la commission des arts et de la culture lors de la séance du 5 octobre courant. Cela permettra pour une première fois depuis longtemps d'examiner un budget en avance!

Cette proposition ayant été acceptée, M. Kanaan relate que la direction du Grand Théâtre de Genève a signé une convention pluriannuelle avec la Ville de Genève. Cette opération permettra d'élaborer des budgets prévisionnels en avance et de ne pas être constamment en état d'urgence.

M. Oberson rapporte que le conseil de fondation du Grand Théâtre a été en grande partie renouvelé. L'entente entre les membres est bonne et permet de faire avancer les projets.

L'audit mené par la Cour des comptes a abouti sur 10 recommandations adressées au Grand Théâtre et à son conseil de fondation, ainsi que trois recommandations adressées au DCTN et une recommandation adressée au Canton. Quatre des dix recommandations adressées à la Fondation du Grand Théâtre ont déjà été mises en œuvre; une recommandation a été refusée. Au niveau stratégique, le Conseil a fixé cinq axes pour les prochaines années. Il s'agit de:

- réaliser un projet artistique d'envergure internationale et accroître le rayonnement de l'institution;
- renouveler et diversifier le public à travers une politique d'ouverture et d'accessibilité;
- assurer un financement durable pour le Grand Théâtre et optimiser l'information financière;
- réviser le cadre statutaire et améliorer les outils de gouvernance;
- maintenir la sécurité des installations et assurer la fiabilité et la durabilité des équipements techniques.

Enfin, M. Oberson tient à féliciter toute l'équipe du GTG qui a su gérer les difficultés liées à la situation sanitaire.

M. Cahn souligne que la Cour des comptes a apprécié la qualité du document stratégique réalisé par le Grand Théâtre. Ce document sera envoyé à la commission.

M. Cahn rapporte que les deux dernières saisons du GTG ont été fortement affectées par la situation de pandémie. La nouvelle équipe est arrivée en 2019 avec l'ambition de rendre l'institution accessible à la population tout en renforçant son rayonnement international; elle a aussi souhaité améliorer la gestion de l'institution.

Programmation danse

En ce qui concerne la programmation danse, le Grand Théâtre propose chaque année trois spectacles de danse et des activités dédiées au jeune public. Une attention particulière est portée sur la durabilité des productions et les collaborations avec les autres institutions. A noter que la brochure de l'institution est réalisée avec des matériaux écologiques et est financée par les annonces. Elle permet de communiquer au public les réflexions qui ont été menées sur chaque production et peut également être considérée comme un objet d'art. Ces différents éléments montrent que les ambitions artistiques de l'institution sont grandes. Sachant que

le GTG dispose du plateau le plus large de Suisse, il est nécessaire de proposer des projets d'envergure.

Un autre défi a été d'engager un nouveau directeur de ballet. Reconnu au niveau international, le chorégraphe Sidi Larbi Cherkaoui apportera au GTG une vision artistique nouvelle. Son regard sur la danse mettra en valeur les questions d'identité et valorisera le dialogue interculturel, notamment en matière de discipline artistique.

En ce qui concerne la programmation de La Plage, le GTG propose des productions qui sortent du bâtiment pour aller à la rencontre du jeune public. Certaines ont été aménagées au théâtre Am Stram Gram, d'autres au Cube de la HEAD. La Plage comprend également des activités pour les familles, les enfants et les adolescents, soit des productions lyriques, des visites guidées, des brunchs, des espaces de discussion et même des balades nocturnes. La plupart de ces événements font l'objet de partenariats. Le GTG a aussi accueilli la Petite Amal, marionnette de 3,5 mètres d'une petite réfugiée syrienne.

Quant à la démocratisation du GTG, plusieurs actions sont mises en œuvre. Les journées portes ouvertes permettent d'initier de nouveaux publics à l'opéra et à la danse. Des babysittings gratuits sont également proposés en collaboration avec la Croix-Rouge pour que les jeunes parents puissent assister aux spectacles. Grâce au soutien de mécènes, parmi les six catégories proposées, quatre sont à moins de 100 francs.

Enfin, le GTG est resté actif durant la période de pandémie. Un théâtre digital a été mis en place afin de maintenir le contact avec le public. Plusieurs spectacles ont été proposés en streaming et le succès a été au rendez-vous puisque les vidéos mises en ligne ont été visionnées plus de 300 000 fois.

Conséquences de la pandémie

Maintenant que le GTG a rouvert ses portes, on constate qu'il est difficile de remplir à nouveau le théâtre. Pour faciliter le retour du public, une tente a été installée pour proposer des tests antigéniques. Le port du masque restera obligatoire compte tenu du nombre de places disponibles et de la longueur de certains spectacles.

Etude de trois budgets

M^{me} Trousseau énonce que les budgets 2020-2021, 2021-2022 et 2022-2023 s'inscrivent dans le cadre d'une subvention quadriennale. Le GTG a pris le parti de présenter des budgets basés sur des saisons ordinaires, hors Covid-19, ne connaissant pas l'impact de la pandémie sur les recettes de billetterie ni dans

quelle mesure il pourrait bénéficier des RHT pour réduire les pertes. En tant que fondation de droit public, il est en effet exclu des bénéficiaires des aides fédérales. Heureusement, M. Kanaan, en collaboration avec le Canton, a pu établir un cadre réglementaire permettant au Grand Théâtre de bénéficier des indemnisations de pertes Covid par le guichet Covid-Culture.

Un lourd bilan 2020-2021

Le bilan de la saison 2020-2021 est lourd. Alors que le GTG attend d'ordinaire entre 90 000 et 100 000 spectatrices et spectateurs par saison, il n'a atteint que 10 000 spectatrices et spectateurs et 67 représentations ont été annulées; seules 13 représentations ont pu être maintenues. Pour poursuivre ses activités durant la crise, le GTG a dû adapter son offre. Il a d'abord remplacé la production de *Turandot* par celle de *La Cenerentola*, plus modeste en termes d'effectifs, afin de respecter les mesures sanitaires. Ensuite, lorsque ses portes ont été fermées au public de novembre 2020 à juin 2021, il a proposé des spectacles en streaming.

Le budget de la saison 2020-2021 présente un total de recettes de 32 millions de francs et un total de dépenses de 32,6 millions de francs. Le résultat comptable se traduit par un déficit de 232 000 francs. La diminution des recettes de 7 millions de francs par rapport au budget a été compensée par la baisse des dépenses. Les recettes de billetterie ont à peine atteint le million de francs, ce qui, pour un objectif de 9,6 millions, représente un manque à gagner de 8,5 millions de francs. Les recettes annexes des spectacles (location des salles, ventes de programme, restauration, coproductions) s'élèvent à 1,5 million de francs. Les produits du mécénat et du sponsoring représentent un montant global de 5,4 millions de francs. La subvention de Ville de Genève s'élève à 10,9 millions de franc et celle de l'ACG à 2,5 millions de francs. Quant au Canton, il a financé les activités de pédagogie à hauteur de 104 000 francs. Enfin, le GTG a bénéficié de RHT à hauteur de 1,7 million de francs et d'indemnisations du guichet Covid-culture à hauteur de 2,5 millions de francs.

2021-2022

En ce qui concerne le budget de la saison 2021-2022, les recettes artistiques passent de 23 millions (saison 2020-2021) à 23,8 millions de francs avec la programmation des deux grandes productions – *Turandot* et *Guerre et Paix* – dans la même saison. Les objectifs de billetterie s'élèvent à 9,5 millions de francs, soit un peu moins d'un tiers du budget global. La baisse de 600 000 francs des autres recettes propres est liée à la baisse des revenus des coproductions. L'apport du mécénat et du sponsoring se monte à 7,7 millions de francs, ce qui traduit un effort accru de l'institution pour renforcer l'apport de fonds privés. Enfin, l'aug-

mentation des subventions de 178 000 francs provient du financement des fluides qui revient à la charge de l'institution dès 2021.

2022-2023

Quant au budget de la saison 2022-2023, les recettes de billetterie, les recettes propres, le mécénat, les partenariats et les subventions sont à peu près analogues à la saison précédente. Les dépenses artistiques diminuent étant donné que l'on prévoit un retour à la normale. Les dépenses de communication restent au même niveau que celles de la saison précédente. Seules les dépenses de gestion courante diminuent légèrement car elles ne compteront plus le projet informatique de la saison actuelle.

Participation du Canton

Enfin, il faut rappeler que le Grand Conseil a décidé en décembre 2017 de ne pas reconduire la subvention cantonale de 3 millions de francs accordée au GTG, ce qui a engendré un déficit structurel pour l'institution qui a pu être en partie comblé par le soutien d'une fondation privée à hauteur de 1,5 million de francs. Le GTG lutte en permanence pour limiter ses dépenses et les mesures d'économies prévues dans le cadre de la convention quadriennale lui permettront de ne pas solliciter la Ville durant quatre ans, en espérant une perspective de participation du Canton au financement du Grand Théâtre.

Le Grand Théâtre comme grand employeur

M^{me} Trousseau indique que le GTG occupe près de 190 employés municipaux et près de 130 employés fixes au sein de la Fondation. Outre ce personnel fixe, il est fait appel à de nombreux salariés temporaires pour couvrir les besoins ponctuels de renfort sur le plateau pour les représentations: habillage, maquillage, manutention, éclairage. M. Cahn ajoute que les 22 danseuses et danseurs du Ballet et les 42 choristes du Chœur font partie du personnel fixe de la Fondation. Il s'agit d'un cas unique en Suisse romande. A cela s'ajoute le fait que le GTG valorise l'ensemble des métiers techniques et artistiques nécessaires à l'élaboration et au bon fonctionnement des productions. Tout ce savoir-faire participe au rayonnement culturel de Genève.

Questions des commissaires

Un commissaire demande si le vote des budgets du GTG a vraiment du sens, et si le Conseil municipal devrait plutôt voter des résolutions de soutien aux axes stratégiques de l'institution en matière culturelle. M. Kanaan précise que les sta-

tuts du GTG imposent la présentation des budgets sous forme de proposition. Il faudrait revoir ces statuts si l'on souhaitait procéder par résolution.

Il demande également s'il serait possible d'alléger la charge d'opéra de l'OSR car son directeur aurait fait comprendre lors d'une précédente audition qu'il souhaitait renforcer sa programmation autonome. M. Cahn souligne la bonne entente qui existe entre le GTG et l'OSR. La charge d'opéra de ce dernier fait l'objet d'un accord public. Son allègement impliquerait une baisse de subvention afin de permettre au GTG d'engager d'autres orchestres.

Il demande encore où sera placé l'éventuel excédent du budget 2022-2023. M^{me} Trousseau lui indique que le plan financier de la convention quadriennale prévoit de mettre à l'équilibre le budget au bout de quatre ans. Comme les deux derniers budgets étaient déficitaires, les excédents seront compensés.

Un commissaire s'enquiert des négociations entre la Ville et le personnel municipal du GTG. M. Kanaan rapporte que les négociations vont bientôt commencer. Les différents acteurs doivent d'abord se mettre d'accord sur une méthode de travail.

Il demande si les charges de personnel du GTG peuvent être détaillées par catégorie. M. Cahn étudiera cette demande avec le bureau du GTG. M. Oberson souligne que les salaires sont analogues à ceux d'autres institutions culturelles suisses.

Une commissaire demande si le personnel a bénéficié de progressions salariales ces dernières années. M. Cahn lui répond par la négative. Les salaires sont stables. La seule possibilité d'augmenter les salaires serait d'augmenter les subventions. La nouvelle direction a essayé de réduire les cachets des grands solistes pour pouvoir augmenter ses productions. M. Kanaan ajoute que le personnel municipal bénéficie des annuités prévues dans le statut. Le personnel de la Fondation ne bénéficie pas des mêmes mécanismes salariaux. Il y a plusieurs statuts distincts pour le personnel de la Fondation (chœur, ballet, etc.), avec soit aucun mécanisme automatique, soit moindre que le personnel municipal.

Un commissaire demande si le GTG essaie de proposer des événements d'exception pour générer des revenus supplémentaires. M^{me} Trousseau lui répond par l'affirmative. Le produit du mécénat et du sponsoring est en augmentation depuis plusieurs saisons. L'excellence artistique des productions du GTG permet d'attirer de grands mécènes.

Une commissaire s'enquiert de la question des salaires dans le règlement des fondations de droit public. Et si la Ville peut demander des informations sur ces contrats. M. Oberson relève que la FGTG est une fondation autonome régie par des règles de droit public et contrôlée par l'Etat. M^{me} Trousseau ajoute que le per-

sonnel de la FGTG est soumis à des contrats de droit privé. Les informations sur ces contrats sont protégées car relevant de la sphère privée.

Cette commissaire relève le paradoxe entre la protection de la sphère privée et l'obligation de transparence en tant que fondation de droit public. M. Kanaan rappelle que le Conseil administratif a reçu une question écrite à ce sujet. Il est clair qu'il faudra trouver un équilibre entre les deux besoins. A noter que l'Orchestre de la Suisse romande (OSR) n'est pas forcément tenu de communiquer ces informations en tant que fondation de droit privé, et en même temps il y a une nécessité de transparence dès lors qu'il s'agit d'argent public. On peut s'interroger sur la pertinence d'avoir des statuts différents entre l'OSR et le GTG. M. Oberson ajoute que la Cour des comptes a eu accès à ces informations et n'a pas émis de commentaires à leur propos.

Un commissaire demande si le GTG réfléchit à des pistes de programmation plus modestes en termes de coûts sans que cela impacte son rayonnement en raison de la réduction des publics liée à la pandémie. M. Cahn lui répond par l'affirmative. La lenteur de la reprise des billetteries est un phénomène global. La plupart des grandes scènes connaissent cette situation. Le GTG a bon espoir que le public retourne au théâtre. Au vu de la concurrence internationale, il faut réussir avant tout à proposer un programme de qualité et innovant.

Séance du 22 novembre 2021

Après avoir relu le procès-verbal de la séance d'audition, en attente du document annoncé par M. Cahn, la présidente met la proposition aux voix, qui est acceptée par 10 oui (2 PDC, 3 PLR, 1 UDC, 1 MCG, 2 Verts, 1 EàG) contre 1 non (S) et 4 abstentions (3 S, 1 Ve).

26 novembre 2021

B. Rapport de minorité de M. Pascal Holenweg.

«Le Grand Théâtre appartient à la Ville de Genève, il appartient donc à toutes et à tous» (Xavier Oberson, président de la Fondation du Grand Théâtre)

La proposition PR-1461 porte sur l'approbation des budgets de la Fondation du Grand Théâtre pour la saison, défunte, 2020-2021 et la saison, entamée, 2021-2022. Que le Conseil municipal ait à se prononcer sur ce budget est une incongruité, et ce prononcement sans pertinence est sans conséquence, qu'il soit une acceptation ou un refus. Surtout lorsqu'il s'agit d'un budget déjà consommé (le budget 2020-2021) et du budget de la saison en cours. On se félicitera toutefois, et on en remerciera la Fondation du Grand Théâtre, d'avoir enfin reçu le budget d'une saison (celle de 2021-2022) avant le début de ladite saison. On félicitera également le GTG de sa volonté de sortir l'Opéra de son socle historique, de le faire descendre dans la Ville (c'est la fonction des partenariats, nombreux, passés avec des acteurs culturels et sociaux genevois) et de renouveler son public.

Si vain et absurde qu'il soit, l'exercice auquel le Conseil municipal est convié (approuver ou non le budget de la Fondation du Grand Théâtre – en fait, il ne s'agit que d'en prendre acte), quand il porte sur des budgets saisonniers déjà consommés, en tout ou partie, offre toutefois l'occasion d'exprimer des positions de principe et de défendre des propositions sur leur concrétisation, avant que le Conseil municipal ait à se prononcer, cette fois effectivement, sur la subvention d'exploitation que la Ville accorde à la Fondation, en sus de tout ce que la Ville assume pour le Grand Théâtre, de l'entretien du bâtiment au renouvellement et à l'entretien de la machinerie en passant par la charge de la majorité du personnel œuvrant dans et pour l'institution.

Le présent rapport de minorité, qui ne pouvait être rendu que si son auteur votait «non» en commission, peut donc être compris comme une sorte d'exposé des motifs d'une proposition qui pourrait être faite dans le cadre de l'examen du budget de la Ville: c'est bien par des propositions trivialement matérielles qu'une position de principe peut être autre chose qu'une posture. Et c'est bien au moment d'adopter le budget de la Ville, et donc la subvention d'exploitation qu'elle accorde à la Fondation, que le débat doit se faire – d'autant que si le budget de la Fondation est, comme tout budget, et par définition, prévisionnel, le montant de la subvention est, lui, un engagement pris.

Tout part d'une succession de choix politiques séculaires:

- Genève décide de se doter d'un opéra – elle pourrait s'en passer, elle décide de ne pas s'en passer: c'est un choix politique;

- Genève décide que cet opéra sera une institution publique, et non privée: c'est un autre choix politique;
- Genève décide que cette institution publique sera une institution municipale: c'est toujours un choix politique;
- Genève, c'est-à-dire la Ville, décide que cette institution municipale sera autonome (autonome, pas indépendante), et en fait une fondation de droit public: c'est encore un choix politique;
- enfin, la Ville décide de doter cette fondation des moyens financiers et humains nécessaires à son fonctionnement, après avoir assuré son existence (par le bâtiment qu'elle occupe, la machinerie qu'elle utilise). La subvention d'exploitation, la mise à disposition de personnel municipal, la mise à disposition du bâtiment de Neuve et de la machinerie (la Ville assumant financièrement la rénovation des deux) sont les moyens accordés par la Ville à son Opéra pour son fonctionnement. La subvention d'exploitation n'est qu'une part de ces moyens: elle ne représente (sans compter la part de la Ville dans le Fonds intercommunal de l'ACG) que le tiers du budget de la Fondation, et le quart de ce que le GTG coûte à la Ville.

La Collectivité publique (la Ville) se paie un opéra, l'opéra se paie un programme. La Ville ouvre une maison, la fondation la remplit. La Ville assure l'entretien du bâtiment et de la machinerie, paie la majorité du personnel: le financement public est là pour assurer l'existence de l'institution (ses murs, ses équipements, son personnel, sa capacité de produire des spectacles), mais non sa programmation et son activité artistique, lesquelles devraient être financées par l'institution elle-même, par ses recettes propres (billetterie, mécénat, sponsoring), qui représentent la majorité de ses revenus totaux. Ce rapport entre des recettes propres finançant la programmation d'une institution dont l'existence est financée par les subventions publiques devrait être la norme. Or on en est assez loin. Il conviendrait donc d'aider, de pousser à ce qu'on y arrive, en calibrant la subvention publique (celle de la Ville, celle de l'Association des communes genevoises, celle – dérisoire – du Canton) à la couverture des frais de gestion courante, non artistique (frais de fonctionnement, charges de personnel de la fondation, notamment du Ballet et des Chœurs – mais pas de la direction), et en partant du principe que les recettes de billetterie, de mécénat et de sponsoring devraient couvrir les dépenses artistiques et de communication.

Enfin, il y a le contexte politique, celui de la répartition des tâches et des charges entre le Canton et la Ville, s'agissant des grandes institutions culturelles, et cette question récurrente, et même lancinante: comment inciter le Canton à prendre la part qu'une initiative populaire plébiscitée par le peuple lui assigne dans le soutien au Grand Théâtre? Certainement pas en l'assurant que, quoi qu'il décide ou ne décide pas, la Ville sera là pour compenser les effets de sa décision

ou de sa non-décision – autrement dit: pour compenser son absence. On rappellera, malgré le mot d'ordre «y penser toujours, n'en parler jamais», que le GTG souffre toujours d'un déficit structurel de trois millions de francs par année... et que la subvention cantonale, celle du DIP, affectée au service «dramaturgie et développement culturel» du GTG, ne représente que 1% de la subvention versée par la Ville...

«Il est nécessaire d'exiger un véritable partenariat public-public renforcé pour la culture», plaide le département municipal de la culture. Et donc, d'engager «une discussion sur une implication plus importante du Canton dans le fonctionnement des grandes institutions culturelles genevoises (Grand Théâtre, Nouvelle Comédie, Théâtre de Carouge, futur Centre culturel de Châtelaine, Bibliothèque de Genève, Forum Meyrin...) de manière à assurer leur capacité à se déployer sur le long terme et à rayonner au-delà de nos frontières. Un tel changement permettrait aux communes de garantir et développer les moyens de soutien nécessaires à la création locale.» On ne saurait (presque) mieux dire – à ceci près qu'une discussion sur l'implication du Canton dans les grandes institutions culturelles genevoises (et pas seulement dans leur fonctionnement: dans leur financement aussi...) tient depuis vingt ans du rituel. Et qu'on ne saurait s'en contenter. Pas plus qu'on ne saurait se contenter de ce que le Canton ne verse une subvention, affectée, ne représentant que un pour cent de celle de la Ville, et 2,5 pour mille du coût total du GTG pour la commune.

Etrangement, il en est du Grand Théâtre comme de l'hébergement des sans-abris: la Ville paie, les autres communes paient, le Canton peut donc se passer de payer. Mais ce qu'on ne peut se permettre de faire s'agissant des sans-abris, parce que c'est de leur vie qu'il s'agit, on peut se le permettre s'agissant du Grand Théâtre, parce que son existence n'est pas assurée par la subvention d'exploitation: elle l'est par les 35 millions de francs (lourds et suisses) que la Ville lui accorde par ailleurs.

De tout cela, on aura l'occasion de reparler lors du vote de l'un des prochains budgets de la Ville: la proposition pourrait alors être faite de réduire la subvention d'exploitation de l'opéra de l'équivalent d'une gratuité d'usage de locaux que la Ville lui accorde. Et d'affecter l'économie ainsi réalisée au soutien des acteurs culturels qui en ont le plus besoin. S'agira-t-il alors de «deshabiller Paul pour habiller Jean»? Peut-être. Mais Paul est si bien vêtu de vêtements en couches si nombreuses (subvention, gratuités, prise en charge directe des rénovations du bâtiment, de la machinerie, de la majorité du personnel...) que ce deshabillage resterait décent – tout en étant l'expression d'un refus de la Ville de se tenir, *ad libitum*, obligée de financer presque seule la principale institution culturelle de toute la région.